

Le programme Habiter Mieux pour l'amélioration de la performance énergétique des logements A compter du 1^{er} juin 2013

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Les critères d'attribution des aides

Le logement existe depuis plus de 15 années
Le propriétaire n'a pas bénéficié d'un prêt à taux 0 % de moins de 5 ans pour l'acquisition de son logement
Les travaux permettent un gain énergétique de 25 % minimum

et les revenus ne doivent pas dépasser les plafonds ci-après :
(entre parenthèses les plafonds de ressources avant le 01/06/2013)

Ménages	Revenus très modestes	Revenus modestes
1 personne	14 173 € (9 086 €)	18 170 € (11 811 €)
2 personnes	20 728 € (13 288 €)	26 573 € (17 273 €)
3 personnes	24 930 € (15 979 €)	31 957 € (20 775 €)
4 personnes	29 123 € (18 669 €)	37 336 € (24 269 €)
5 personnes	33 335 € (21 370 €)	42 736 € (27 779 €)
Par personne supplémentaire	+ 4 200 €	+ 5 832 €

Les aides possibles pour les travaux

Une subvention de l'Anah

Pour les revenus très modestes au taux de 50 % sur un plafond de travaux de 20 000 € soit 10 000 € maximum

Pour les revenus modestes au taux de 35 % sur un plafond de travaux de 20 000 € soit 7 000 € maximum

Une aide de solidarité écologique de l'Etat

de 3 000 € vient s'ajouter à la subvention de l'Anah.

Cette aide peut-être majorée par la collectivité et également par l'Etat pour atteindre 4 000 €.

Exemples d'aides pour l'installation d'une chaudière à condensation et de l'isolation des combles pour 12 000 € de travaux

Aides	Montant	Total	Financement	Amélioration thermique	Gain annuel sur la facture	
Subvention Anah de 35 %	4 200 €			47 % de gain énergétique	850 € si chauffage gaz	1 200 € si chauffage fuel
Aide de solidarité écologique de 3 000 €	3 000 €	7 200 €	60 %			
ou de 4 000 €	4 000 €	8 200 €	68 %			
Subvention Anah 50 %	6 000 €					
Aide de solidarité écologique de 3 000 €	3 000 €	9 000 €	75 %			
ou de 4 000 €	4 000 €	10 000 €	83 %			

POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Les critères d'attribution des aides

Le logement existe depuis plus de 15 années
Les travaux permettent un gain énergétique de 35% minimum
Le logement doit atteindre l'étiquette D du diagnostic de performance énergétique

Avec un loyer conventionné sur 9 années

Les aides possibles pour les travaux

Une subvention de l'Anah de 25 % calculée sur un plafond de travaux de 750 € par m² dans la limite de 80 m² par logement
Une prime de 2 000 € si le loyer est conventionné très social

Une aide de solidarité écologique de 2 000 € vient s'ajouter à la subvention de l'Anah.

Si vous souhaitez vous renseigner sur les conditions de subventions pour des travaux permettant d'améliorer votre logement vous pouvez prendre contact auprès de l'association Habitat et Développement de La Mayenne

Association Habitat et Développement de la Mayenne (HD53)
21, rue de l'Ancien Evêché - BP 70837 53008 Laval Cedex
Tél. : 02.43.91.19.91
Mel : contact@hd53.fr